

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 6 janvier 2021 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 décembre 2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Expérimenter le design de l'offre pour des séjours Parc et valorisation des activités d'itinérance**

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONDRAND Frédéric	Délégué de la Commune d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. BRUYAS Lucien
Mme BUSSIERE Laurence	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. GONON Christophe
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. ZILLIOX Charles
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. GONDRAND Frédéric
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PEYSSELON Valérie	À M. RAULT Serge
M. PIZOT Cédric	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BERLIER Solange	Déléguée du Département de la Loire
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

## Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Expérimenter le design de l'offre pour des séjours Parc et valorisation des activités d'itinérance

Le Parc du Pilat œuvre pour constituer, animer et valoriser un réseau de professionnels touristiques engagés dans un tourisme répondant aux objectifs de la charte.

Sur l'année 2021, cette volonté pourrait se traduire via deux axes de travail :

- la promotion et la commercialisation d'une offre touristique cohérente avec les principes de la charte autour de la méthode de « design de l'offre »
- L'approfondissement de la valorisation d'activités pleine nature en particulier d'itinérance

L'action présentée vise à mener des opérations précises sur ces 2 axes autour de 3 axes.

### 1. L'émergence d'une offre de séjours « Parc » en lien avec la Fédération des PNR et le Comité Régional du Tourisme

Via une démarche coanimée avec l'Office du Tourisme du Pilat, le Parc du Pilat souhaite favoriser l'émergence de séjours touristiques « Parc du Pilat » en mobilisant la méthode de « design de l'offre ».

Il s'agira de piloter la construction de produits commercialisables, en direct ou via des partenaires commerciaux, en associant les prestataires touristiques partenaires locaux. Ce travail supposera la formation des personnels Parc et Office du tourisme impliqués dans la mise en œuvre de ce projet, l'organisation d'ateliers à destination des professionnels touristiques du Pilat pour bâtir l'offre de séjour et l'association de partenaires commerciaux. Ce projet s'inscrit dans un dispositif animé à échelle nationale par la Fédération des Parcs en lien avec 14 autres Parcs et à l'échelle de 7 PNR d'Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre d'un partenariat avec le CRT.

### 2. Le suivi de projets de valorisation des activités randonnées pédestre et vélo

Dans ce domaine, le Parc souhaite principalement en 2021 :

- assurer la participation du Pilat aux programmes de revalorisation des GR®7 et 65 pilotés par la Fédération de Randonnée Auvergne – Rhône-Alpes et par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- suivre un projet mené dans le cadre de réseau des Parcs du Massif Central (IPAMAC) visant à faciliter à des personnes en situation de handicap l'accès à des itinérances
- soutenir des projets de valorisation d'offre vélo.

### 3. Le développement d'ateliers « tourisme durable » à destination des professionnels

Ne souhaitant pas limiter la collaboration avec les professionnels du tourisme qu'à une approche marketing et commerciale, le Parc du Pilat souhaite développer des outils d'accompagnement des professionnels du tourisme pour favoriser la transition face aux problématiques écologiques et climatiques.

### 4. Préparer la nouvelle stratégie touristique à l'échelle du Pilat

Les acteurs locaux du tourisme (Parc, EPCI, OT, professionnels) avaient formalisé un projet touristique collectif pour la période 2016-2020 qui est en passe d'être terminée. Avec l'ouverture du nouveau mandat mais aussi le renouvellement des outils proposés par la Région et l'Europe (Pôle de Nature, LEADER...), 2021 doit permettre la formalisation d'un nouveau projet touristique). Afin d'alimenter cette réflexion, le Parc propose de procéder à l'évaluation des effets de la stratégie mise en œuvre depuis 2016 et de proposer un cadre de travail aux acteurs locaux du tourisme.

Pour l'ensemble de ces actions, le Parc prévoit d'engager différents types de frais :

- frais de formation
- frais de participation aux opérations proposées par le CRT, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et IPAMAC ;
- frais de salaires et frais liés au recrutement pour un an d'une personne à plein temps (le profil sera ajusté en fonction des échanges prévus avec les EPCI et l'Office du tourisme du Pilat).

Ces dépenses correspondraient à un budget prévisionnel de 51 000,59 €.

Ces dépenses correspondent aux salaires des agents concernés ainsi qu'aux frais (déplacement, restauration...) induits et aux coûts indirects supportés par le Parc.

Ces dépenses seront financées selon le plan de financement suivant :

- Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER) : 32 640 €
- Région Auvergne – Rhône-Alpes : 6 400 €
- Autofinancement du Parc : 11 960,59 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et sur son plan de financement et autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes ;
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindre qu'espérées.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 6 janvier 2021,

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 6 janvier 2021 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 30 décembre 2020**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage – Création d'une table de lecture du paysage par la Commune de Farnay**

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONDRAND Frédéric	Délégué de la Commune d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. BRUYAS Lucien
Mme BUSSIERE Laurence	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. GONON Christophe
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. ZILLIOX Charles
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. GONDRAND Frédéric
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PEYSSELON Valérie	À M. RAULT Serge
M. PIZOT Cédric	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BERLIER Solange	Déléguée du Département de la Loire
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage – Création d'une table de lecture du paysage par la Commune de Farnay**

La Commune de Farnay souhaite installer une table de lecture du paysage de la vallée du Gier et des coteaux du Jarez destinée à valoriser le parcours de l'aqueduc Romain de Saint-Chamond à Lyon, et le passé industriel et minier de la vallée du Gier. Cet aménagement viendra compléter un sentier d'interprétation sur l'activité agricole (conçu dans le cadre du programme d'actions associé au Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles du Gier-Pilatois, PAEN, 3105 ha sur 5 communes : Farnay, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Chamond, Chateauneuf et Rive-de-Gier) versant Gier du Pilat porté par la Chambre d'agriculture de la Loire (sentier réalisé avec une mise en place prévue au printemps et financé par la Région dans le cadre du Contrat de Parc). Les deux installations devraient se faire dans un temps très proche.

Cette table de lecture de paysage sera posée sur un muret en pierre locale afin de veiller à sa bonne intégration paysagère.

Cette opération figure dans le programme d'actions prévisionnel 2021 examiné lors de la réunion du Bureau du 9 décembre 2020.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 7 662,14 € HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 4 800 €,
- Autofinancement : 2 862,14 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et sur son plan de financement et valide son accompagnement au titre du Contrat de Parc.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 6 janvier 2021,

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 6 janvier 2021 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 décembre 2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 3 : Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du Centre de Gestion de la Loire**

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONDRAND Frédéric	Délégué de la Commune d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. BRUYAS Lucien
Mme BUSSIERE Laurence	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. GONON Christophe
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. ZILLIOX Charles
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. GONDRAND Frédéric
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PEYSSELON Valérie	À M. RAULT Serge
M. PIZOT Cédric	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BERLIER Solange	Déléguée du Département de la Loire
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du Centre de Gestion de la Loire**

Les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du Centre de Gestion de la Loire (CDG 42) bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion à ce service permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisées en prévention » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG 42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Il est donc proposé aux membres du Bureau de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin, Monsieur le Président, à conclure la convention ci-jointe et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

L'engagement financier pour le Parc s'élève à 120 euros par an. En cas de demande d'intervention particulière, les tarifs applicables sont ceux présentés en annexe de la convention jointe.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable pour :

- adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42 et autoriser Monsieur le Président à la signer
- solliciter en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention ;

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 6 janvier 2021,

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 6 janvier 2021 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 30 décembre 2020**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 4 : Convention de mécénat en nature entre le Parc du Pilat et les Établissements Targe**

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONDRAND Frédéric	Délégué de la Commune d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. BRUYAS Lucien
Mme BUSSIERE Laurence	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. GONON Christophe
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. ZILLIOX Charles
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. GONDRAND Frédéric
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. RAULT Serge
M. PIZOT Cédric	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BERLIER Solange	Déléguée du Département de la Loire
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Convention de mécénat en nature entre le Parc du Pilat et les Établissements Targe**

Dans le cadre de la restauration de l'ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez, propriété du Parc du Pilat, la deuxième tranche de travaux a démarré en juillet 2020. Elle concerne les aménagements intérieurs de la cellule. Au titre de cette opération, il est prévu l'installation d'une trémie en verre, dans le promenoir, pour donner à voir sur l'atelier qui se trouve en dessous.

Une campagne de mécénat a été lancée, en 2018, par le Parc du Pilat, la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez et l'Association de Sauvegarde et de Promotion de la Chartreuse en lien avec la Fondation du Patrimoine, auprès des entreprises et du grand public. Depuis, près de 25 000 euros ont été recueillis.

La miroiterie Targe basée à Lyon, depuis 1907, a proposé, au titre du mécénat en nature de fournir à titre gracieux une trémie en verre, qui sera installée par l'entreprise Menuisier et Compagnons, titulaire du lot « Menuiserie », dans le cadre du marché de travaux.

Le coût estimé de cette vitrine de sol est d'environ 5 900 € HT.

Une convention de mécénat fixant les engagements de chacun des signataires doit intervenir. Elle précise notamment les modalités applicables en termes de communication et de déduction fiscale.

Il est précisé, par ailleurs, que le Syndicat mixte du Parc a été reconnu d'intérêt général pour certaines de ses missions dont la préservation et la valorisation du patrimoine, au sens large. Il est donc habilité à émettre des reçus fiscaux, lorsqu'il reçoit des dons au titre de ses missions.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de mécénat entre le Parc du Pilat et les Établissements Targe.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 6 janvier 2021,

Le Président,

**Emmanuel MANDON**